

# FICHE DE STAGE 2018

**Intitulé du stage :**

**Optimisation de la gestion des sites et sols pollués dans les projets de construction et d'aménagement d'agglomération.**

**Localisation du stage :**

**Communauté de l'Agglomération Havraise**

Hôtel d'agglomération, 19 rue Georges Braques – 76 085 LE HAVRE cedex

Direction Maîtrise d'Ouvrage et Aménagement

**Positionnement du stagiaire :**

Direction : Maîtrise d'Ouvrage et Aménagement

Département : Aménagement et Attractivité du Territoire

Tuteur de stage : Stéphane Millien (Chef de projets Maîtrise d'Ouvrage et Aménagement)

Supérieur hiérarchique N+1 : Steven Protois (Directeur Maîtrise d'Ouvrage et Aménagement)

Supérieur hiérarchique N+2 : Anne Coste De Champeron (Directrice Générale Adjointe)

**Durée du stage :** 6 mois minimum

**Missions du stage :**

La CODAH, en qualité de maître d'ouvrage, réalise des opérations de construction (équipements sportifs et culturels, bâtiments d'enseignement supérieur par ex.) et d'aménagement sur son territoire. La Direction Maîtrise d'Ouvrage et Aménagement (DMOA) est dédiée au pilotage de ces opérations.

Les études de sites et sols pollués sont un préalable avant chaque opération. Elles doivent permettre, à partir d'un diagnostic et d'un plan de gestion, de définir les éventuels travaux de dépollution sur site avant le démarrage des travaux. Le contexte Havrais (ville reconstruite, mutation de friches industrielles) impose le recours systématique à ces études préalables et donc la consultation de bureaux d'ingénieries spécialisés dans ce domaine.

L'étudiant stagiaire, intégré à l'équipe DMOA, sera chargé de définir un cahier des charges type des études de pollution pour les prochaines opérations. Ce cahier des charges devra permettre, à terme, de consulter les bureaux d'études Sites et Sols Pollués afin d'attribuer un seul marché public (contrat) avec un prestataire. Cette mission de stage vise donc à optimiser la gestion technique et administrative des études de pollution et, le cas échéant, des phases de suivis des travaux de dépollution avec le prestataire retenu.

La définition de ce cahier des charges requière donc une analyse fine des techniques et diagnostics de pollution (piézomètre, piézair ...) et de traitements de ces pollutions. Elle nécessite également une bonne connaissance de l'enchaînement des phases d'études (inventaire historique local, analyse de risques résiduels par ex...) et du contexte réglementaire ou normatif dans le domaine des sites et sols pollués.

Le stagiaire, identifié comme l'expert pollution de la Direction, sera également en charge de suivre et d'examiner une, ou plusieurs, étude de sites et sols pollués dans le cadre des projets en cours au sein de la Direction.

**Compétences requises :**

Savoirs	Savoir-faire	Qualités
<ul style="list-style-type: none"><li>- expertise environnementale et sites et sols pollués</li><li>- ingénierie des travaux de réhabilitation et de dépollution</li><li>- contexte réglementaire et normatif sites et sols pollués</li><li>- connaissances générales sur les acteurs de la construction (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, ingénierie...)</li><li>- notions requises sur l'environnement territorial (marchés publics, budget...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- capacité d'analyse de situation</li><li>- esprit de synthèse</li><li>- bonne qualité rédactionnelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- organisation</li><li>- rigueur</li><li>- bon relationnel</li></ul>

**Conditions de candidature :** niveau bac +5 / Master scientifique et technique avec spécialisation dans l'expertise environnementale et les sites et sols pollués